

SUÈVRES

Mars 2018 - n°13

Journal trimestriel
information municipale

Magazine



Fleurissement : la grande affaire ! La commune passe au vert

Fin des phytos ?

L'abbé Leroux, un sacré personnage !

SUÈVRES

Infos générales



L'équipe pilote du nouveau Relais du tourisme : Nicole Fiot présidente, Annie Houdin secrétaire, Paulette Ledu trésorière.

L'ancien SI devient Relais du Tourisme

Au cours de son assemblée générale, vendredi 26 janvier, l'ancien Syndicat d'initiative a voté pour une nouvelle appellation : *Relais d'Information touristique Suèvres-Cour-sur-Loire*. La présidente, Nicole Fiot, a précisé qu'il ne s'agit pas d'un simple changement de nom, mais d'un nouveau statut qui permettra d'intégrer l'*Office de tourisme Blois-Chambord-Beauce-Val-de-Loire* et le *Syndicat mixte du Pays des Châteaux*. C'est également une reconnaissance de l'important travail d'animation qui est fait par l'association. Une convention en cours de signature vaudra au *Relais du Tourisme* un soutien en terme de communication et une aide financière de 4.000 € dédiée au financement des emplois saisonniers au Moulin de Rochechouard.

Le goûter des anciens



Chaque année pour Noël, la municipalité fête les aînés de la commune : goûter, animation, et petit cadeau. C'était le 7 décembre avec le twist échevelé Da-Dou-Ron-Ron de Johnny Halliday.

Bibliothèque

Elle est installée dans l'ancien logement de l'école Jean-Desjoyeux. Elle est gratuite et ouverte au public le mercredi après-midi de 14 h à 16 h et le samedi matin de 10 h à 12 h. Elle est fermée les jours fériés, pendant les congés de Noël et du 14 juillet au 15 août.

Stop aux lingettes dans les toilettes

Jeter les lingettes dans les WC entraîne un problème de canalisation bouchée et un dysfonctionnement du réseau d'assainissement. Nos agents récupèrent régulièrement des agglomérats filandreux au niveau des pompes

de relevage malgré la filtration par dégrillage en amont. La répercussion financière est loin d'être négligeable et les conséquences particulièrement désagréables : mauvaises odeurs, débordements, gaz toxiques... Cette recommandation s'applique même aux produits étiquetés « *Lingettes jetables dans les WC* » ou « *Ne bouche pas les canalisations* ».

Chutes de neige



Chutes de neige exceptionnelles le 9 février : Raphaël au volant de la lame de déneigement et Laurent, derrière avec la saleuse, font le maximum pour dégager les accès routes et bourg.



Le retour des chenilles processionnaires

Chaque année en mars-avril, on assiste à ces étranges déplacements des chenilles qui descendent de leurs cocons accrochés à l'extrémité des pins. La colonie, conduite par une femelle, se déplace en longues processions, toutes les chenilles se tenant les unes aux autres. Elles s'enfouissent ensuite dans la terre pour se transformer en chrysalides. Le danger de ces insectes provient de leur poils qui se détachent au vent et qui contiennent un venin urticant et nécrosant. Une attention particulière est à porter aux enfants, aux chats et aux chiens. Les arbres aussi subissent des dégâts importants. On peut lutter contre ces chenilles avec des pièges adaptés qui s'installent sur les troncs des arbres infectés. Il convient alors de porter un masque, des gants et des bottes. Même vides, les nids restent urticants pendant 2 ans. Il existe aussi des produits spécifiques à base de phéromone.



Ville de Suèvres

Mairie de Suèvres

Place de la mairie, 41500 Suèvres

Tél : 02.54.87.80.24.

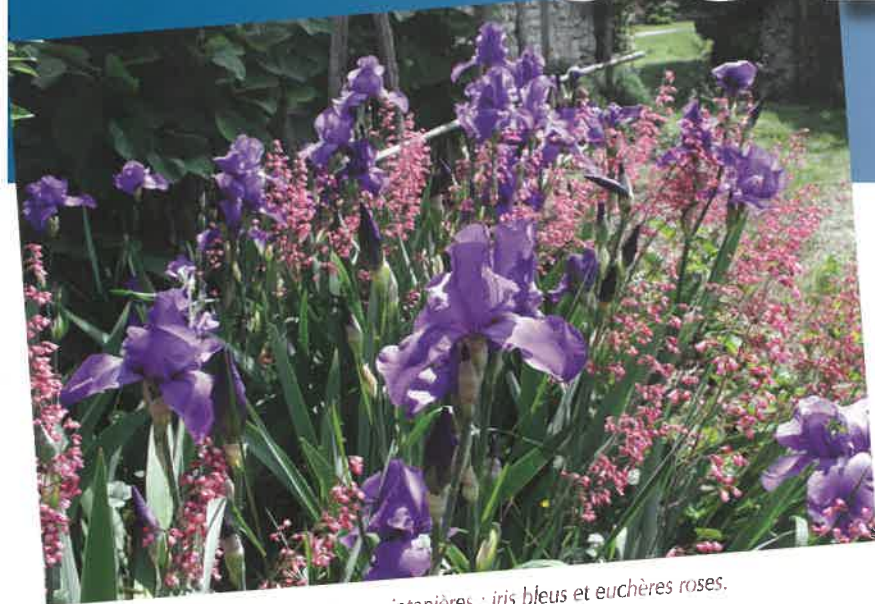
Fax : 02.54.87.80.36

e-mail : mairiedesuèvres@wanadoo.fr

site : mairie.suevres.com

SUÈVRES

Editorial



Une élégante association de vivaces printanières : iris bleus et eucharises roses.



La commune passe au vert

Présenter ce Magazine n° 13 - sans être superstitieux mais un peu malicieux - permet de se projeter vers le printemps alors qu'au moment où j'écris, un blanc manteau neigeux recouvre notre commune.

Qui dit printemps, dit renouveau. La nature reprend ses droits. Or, les droits de la nature sont de plus en plus mis à mal. Tout le monde est conscient qu'il faut réagir, du plus petit au plus grand, cela vaut pour les personnes, les communes et même les états : arrêt des produits phytosanitaires, respect de la nature, des rivières, des insectes, des animaux...

Nous saluons, justement, l'arrivée d'une nouvelle association « *Fleurir ma rue* ». C'est à chacun de nous de faire un effort, là où nous habitons, pour embellir notre secteur. Nous pouvons tous constater que nos agents techniques font tout ce qu'ils peuvent pour fleurir la commune malgré les difficultés liées aux nombreux hameaux dispersés et à la grandeur de notre territoire. Nous constatons aussi que de nombreux habitants agrémentent devant chez eux : glycines, rosiers, géraniums, vivaces en tout genre. Une mention particulière pour le fleurissement de la rue de Saint-Martin, du Moulin-Pont, de la rue des Juifs et d'autres quartiers encore. Merci à tous.

L'exemple de Chédigny en Indre-et-Loire, labellisé « *Jardin remarquable* », est instructif : une véritable démarche citoyenne et participative a été mise en place. Il a fallu une quinzaine d'années pour arriver à ce résultat. On peut visiter un superbe jardin de curé reconstitué. Quant au curé qui vit au presbytère de Suèvres et qui cultive encore son jardin, il est présenté en pages 10 et 11 de ce magazine. Je veux parler de notre cher Maurice, l'abbé Maurice Leroux. Comme le village de Chédigny, il mérite vraiment le détour !

Bonne lecture, bons travaux de printemps. Avec mes sentiments fleuris.

Philippe Lamoureux

En couverture



Samedi 16 décembre, première intervention de l'association « *Fleurir ma rue* ».

Maryse et Annie, entourées de plusieurs membres de l'association « *Fleurir ma rue* », installent quelques plantes vivaces entre Fleury et le bourg de Suèvres sur le bord de la RD 2152 : iris, crocus d'automne, asters, grandes marguerites, bergénias, hellebores, gaillardes...

Cette première initiative sera renouvelée sur d'autres secteurs, chacun étant invité à participer à ces plantations d'espèces simples, solides et florifères.

SUÈVRES

Au conseil municipal



Retour à la semaine de 4 jours en septembre prochain. Joie des enfants avec les chutes de neige le 9 février.

Séance du jeudi 14 décembre Indemnité au receveur municipal

- Le sujet de verser ou non l'indemnité légale au receveur du Trésor public pour les conseils qu'il apporte à la municipalité dans certaines affaires complexes a fait l'objet d'un vif débat au sein du conseil. Certains conseillers estiment qu'il s'agit là d'une obligation normale et qu'il n'y a pas lieu

Occupation légale de la place pour les commerces itinérants. Loïc Neveux, pizzaiolo, est à Suèvres tous les vendredis soirs.

de verser d'indemnité, d'autres pensent qu'il est prudent de continuer à verser l'indemnité. Finalement la décision est prise d'un versement à hauteur de 60 % de l'indemnité légale.

- Il est décidé de prendre un arrêté pour autoriser plus clairement l'occupation de la place de la mairie par le pizzaiolo le vendredi, par le charcutier le mardi et le vendredi.

- Le conseil adopte le principe de transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes à compter du 1er janvier 2018, applicable à compter de la rentrée de septembre seulement. Une journée « portes ouvertes » était organisée dans les écoles samedi 17 mars.

Séance du jeudi 18 janvier Mieux s'investir dans l'intercommunalité

- Le maire informe le conseil des nombreuses décisions prises par la CCBVL concernant le SIAB (Syndicat de l'agglomération blésoise), le SCOT (Schéma de cohérence territoriale), le PLH (Plan local de l'habitat) et le PLUI (Plan local d'urbanisme

Résumé sélectif des trois derniers conseils. Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie.

intercommunal), autant d'instances et de dispositifs qui définiront à l'avenir les zones constructibles ou non. Il est proposé également que la commune s'investisse plus et mieux dans les structures intercommunales et qu'elle intègre plusieurs commissions qui la concernent directement comme celles du commerce, des zones artisanales ou des Cœurs de village.

- Le conseil a voté à la majorité (15 pour, 1 contre, 3 abstentions) l'achat d'un véhicule électrique de type Renault Kangoo pour le prix de 14.000 € environ après déduction des différentes aides possibles (bonus écologique de 6.000 € et prime TEPCV de 6.000 €).

- L'annonce est faite d'une convention sur le tourisme entre cinq structures : l'ancien syndicat d'initiative de Suèvres-Cour-sur-Loire, la mairie de Suèvres, la CCBVL, le Pays des Châteaux et l'Office de tourisme Blois-Chambord.

Séance du jeudi 8 février Retour à la semaine de quatre jours

- Après avis favorable des conseils d'école, des parents d'élèves et du syndicat scolaire, le conseil municipal a voté en faveur du retour à la semaine de 4 jours. Cette décision devrait être confirmée par l'Éducation nationale et applicable à la rentrée de septembre.

- Un emprunt relais de 400.000 € est voté afin de pouvoir payer les factures du chantier de la Maison de santé en attendant le versement des subventions attendues.

- Une étude est engagée pour savoir s'il est possible de chauffer par la géothermie les bâtiments municipaux situés dans un même secteur : maison de santé, centre de loisirs, local du tennis et gymnase. ■



SUÈVRES

Fleurir le village

Une démarche participative de fleurissement se met en place avec la nouvelle association Fleurir ma rue. Elle vient soutenir les efforts de l'équipe municipale et les initiatives des uns et des autres.

Échanger des plantes et des conseils

Quelques passionnés d'environnement se sont retrouvés pour faire des échanges de plantes, de graines, de conseils, de techniques, pour embellir chez eux et autour de chez eux, également pour se retrouver de temps en temps au fil des saisons. L'objectif est de participer au fleurissement du village avec des moyens simples et adaptés dans une démarche citoyenne et participative. Ils ont d'abord créé un club en 2017 puis une association en ce début d'année 2018. Il s'agit de *Fleurir ma rue* qui a tenu son assemblée générale constitutive le 23 février.

Angeline Mornay et Philippe Delgove mettent en place un épimédium, ou fleurs des elfes, lors du premier atelier devant chez Yvette Ruelle le samedi 16 décembre 2017.



Jean-Yves Lesimple, président de Fleurir ma rue, avec son mimosa en fleurs en février sous la neige. Plusieurs mimosas poussent à Suèvres grâce à un micro climat favorable.

De petits chantiers de fleurissement

Des réalisations ont déjà été menées : un atelier de plantations de rosiers et d'arbustes au cimetière, une amorce de parterre rue Nationale, une animation sur le marché avec une vente de coloquintes, des échanges de graines et de conseils entre membres, des visites de jardins chez des particuliers. Au fil des saisons, Philippe Delgove ouvrira à l'association les portes de sa jolie pépinière de plantes rares ou confidentielles (Sylvatica-Plantes, 3 bis rue des Châteliers, ouvert le mercredi).

Des projets pour l'année

- Jean-Marc Tréhondat réfléchit à la réalisation d'un pack végétal de base qui pourrait créer une harmonie cohérente dans le village. La facilité d'entretien de ces végétaux reste la préoccupation principale de ce pack. À la base, il pourrait être constitué des incontournables iris, hémérocailles, lavandes, gaillardes, phlox, pivoines, euphorbes, narcisses, roses trémières...

- Il est envisagé des lieux d'expérimentation et de démonstration. Le premier atelier a commencé chez Yvette Ruelle au pied de sa haie sur la RD 2152. Le deuxième est prévu chez

Jean-Yves Lesimple avec Patrick Colombier en mars pour apprendre à tailler les arbres fruitiers.

- Angeline Mornay proposera une visite à Chédigny au mois de juin. Situé près de Loches, ce très beau village a obtenu le label de *Jardin remarquable*.
- D'autres projets de visite sont à l'étude : Terra Botanica, Arboretum des Barres, Chaumont-sur-Loire, etc.

Des interlocuteurs à l'écoute

Association *Fleurir ma rue* : Président Jean-Yves Lesimple, vice-président Jean-Marc Tréhondat, secrétaires Yvette Ratton et Yvette Ruelle, trésorière Annie Priou.

Contact : 06.30.38.82.50 ■

Une partie de l'équipe de Fleurir ma rue le 16 décembre dernier.



SUÈVRES

La fin des phyto ?

Le désherbage thermique pratiqué sur la commune, ici par Roman, devant les ateliers municipaux.

La réduction des produits phytosanitaires et des désherbants est une nécessité au regard de leurs effets sur la santé humaine, l'environnement, l'eau, la biodiversité et les écosystèmes. Depuis le 1er janvier 2017, ils sont interdits dans les espaces publics.

Les phyto sont interdits

En 2014, le Parlement a adopté la proposition de loi du sénateur Joël Labbé visant à instaurer le « zéro phyto » dans les collectivités territoriales. L'objectif était de réduire au maximum les quantités de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) utilisés dans le pays, la France étant un des premiers consommateurs de ces produits en Europe.

La promulgation de la loi sur la transition écologique en août 2015 a accéléré le mouvement et entraîné l'interdiction des produits chimiques pour le traitement des mauvaises herbes sur les espaces verts, parcs et jardins ouverts au public, dépendants de l'État, des régions, des départements ou des communes à compter du 1er janvier 2017.

Pour les particuliers et les espaces verts privés, cette interdiction sera effective au 1er janvier 2019. À compter de cette date, la vente, l'utilisation ou la détention des phytosanitaires seront interdits sur le territoire.

Le désherbage mécanique avec brosse rotative

Exceptions à la règle

Les voies de chemin de fer, les bretelles d'autoroute, les terrains minéralisés extérieurs (tennis, basket, multisports...), ne sont pas concernés par l'interdiction. Quant aux cimetières, ils peuvent être exclus de l'interdiction s'ils ne sont pas dédiés à la promenade pour une part significative de leur fréquentation. C'est le cas à Suèvres. Il est souhaitable toutefois d'employer progressivement des méthodes alternatives.

Certains produits phytopharmaceutiques restent autorisés comme les produits de bio-contrôle (lutte biologique intégrée, coccinelles...), les produits à faibles risques (purin d'ortie et autres préparations naturelles...), les produits autorisés en agriculture biologique (anti-germinatifs...).

Trouver des alternatives : le PTB et l'HDC

Le désherbage mécanique reste la première alternative à l'utilisation des herbicides, autrement dit le PTB (*Prends ta Binette*) et l'HDC (*l'Huile de Coude*) : cela demande

courage, énergie et matériel (brosse rotative, balayeuse, grattoir) ! L'équipe municipale utilise aussi le désherbage thermique avec un chalumeau, mais cette solution n'est pas sans inconvénients : consommation de gaz, lenteur du procédé, activation des graines enfouies profondément. On peut éga-



Le cimetière des Noulets : le désherbage chimique reste encore autorisé.

lement limiter les surfaces vierges en plantant des fleurs vivaces ou en ayant recours aux couverts végétaux comme des enherbements semi-permanents de graminées. Les produits de bio-contrôle représentent d'autres solutions encore pour protéger les plantes contre les agressions et les maladies : insectes positifs, acariens, champignons, bactéries, phéromones, extraits d'origine animale ou végétale, minéraux.

Pour plus de précisions, consulter « *Ma commune sans pesticide – Le guide des solutions* ». ■



Et les agriculteurs ?

Depuis longtemps, les agriculteurs de Suèvres sont sensibilisés aux questions écologiques. Pour autant, il n'est pas facile pour eux de changer radicalement leur manière de travailler.

Épuration manuelle des mauvaises herbes montées en graines dans un champ d'avoine porte-graines à Diziers.



Qu'est-ce que l'agroécologie ?

C'est une démarche différente de l'agriculture biologique, elle est plus globale. L'agroécologie vise à gérer de manière écologique tout l'espace cultivé : réduction des produits chimiques (engrais, désherbants, insecticides) et des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'érosion des terres, respect de la biodiversité. L'agrobiologie évite les labours et l'utilisation des engins qui tassent les terres. Elle privilégie les haies, le couvert végétal, le travail naturel des vers de terre et des bactéries. L'agroécologie est une alternative à une agriculture intensive, elle valorise la diversité biologique et les processus naturels.

Pour autant, il y a loin de cette théorie flatteuse à la possibilité de l'appliquer.

Arnaud Vincent de la ferme du Grand-Port.



Il est risqué aujourd'hui, pour les agriculteurs, de prendre le virage de l'agroécologie sans perdre en compétitivité.

Une démarche difficile à appliquer

Didier Vincent et son fils Arnaud exploitent la ferme du Grand-Port près du bourg. « *Nous avons diminué nos quantités de produits phytosanitaires, et de glyphosate en particulier. On pulvérise uniquement sur les mauvaises herbes ou alors entre deux cultures pour éviter de labourer. Si on ne traite pas, il faut labourer pour enterrer les graines des mauvaises herbes. Si on ne laboure pas, il faut traiter* », expliquent-ils. C'est le paradoxe développé par la revue Challenges du 7 décembre dernier : « *L'interdiction du glyphosate obligera à retourner la terre, ce qui la rendra moins fertile et plus vulnérable aux mauvaises herbes et à l'érosion* ». Cela baissera les rendements, deman-

dera plus d'engrais, plus d'engins mécaniques, plus de carburants et plus de main d'œuvre.

Le cas particulier de Suèvres

Il faut reconnaître que les cultures pratiquées à Suèvres ne se prêtent pas facilement à l'agrobiologie : blés, orges, tournesol, colza, pommes de terre,

porte-graines de fleurs et de légumes, peupliers... Suzanne Breton et sa fille Magali connaissent bien le problème : depuis plusieurs années la ferme de La Bouzie est spécialisée dans la culture des asperges vertes. « *Le glyphosate est utilisé avec parcimonie, uniquement après la saison de la récolte, fin juin. Les asperges récoltées n'ont jamais*



Magali Courtin de la ferme de La Bouzie.

reçu de traitement, il n'y a donc aucun préjudice pour le consommateur. Sans produit, il faudrait passer les engins plus souvent en détruisant les micro-organismes qui font la fertilité ou désherber manuellement tout l'été », déclarent-elles. C'est le cas pour les porte-graines. L'exigence des consortium hollandais qui nous achètent les graines oblige à un désherbage manuel : technique écologique certes, mais coûteuse. On peut voir ces équipes de main-d'œuvre étrangère courbées sur les champs d'oignons ou de potimarrons à Suèvres. ■

SUÈVRES

Restauration du lit de la Tronne

À l'automne et en janvier dernier, le Syndicat de la Tronne a engagé d'importants travaux sur la rivière derrière le moulin de Rochechouard.

Herbes envahissantes derrière le moulin de Crotteaux.

Un manque d'entretien

Il suffit d'observer la rivière pour se rendre compte qu'elle n'est plus entretenue depuis longtemps en plusieurs endroits : arbres en travers, rives impraticables ou affaissées, végétation envahissante, herbes

qui ralentissent le cours de l'eau. Cette situation ne concerne pas seulement Suèvres mais le bassin de la Tronne tout entier avec ses nombreux petits affluents, depuis la source de Baudisson à Mer jusqu'au confluent avec le fleuve à Cour-sur-Loire.

Arbre couché en travers de la Tronne près de Rechevet.

Objectifs des travaux

Il s'agit d'une opération d'envergure étalée sur 4 ou 5 ans, d'amont en aval, qui vise à préserver les milieux aquatiques, à améliorer la qualité de l'eau, à mieux gérer la végétation des rives, à favoriser la continuité écologique et sédimentaire des rivières qui ont tendance à s'envaser, à empêcher ainsi différentes pollutions. Normalement, il revient aux riverains d'entretenir les rives de la rivière, mais devant l'ampleur des travaux, le Syndicat mixte intercommunal de la Tronne a pris le relais. Il regroupe Mer, Courbouzon, Suèvres et Cour-sur-Loire. Les travaux ont commencé en 2015 par la Tronne de Mer. Depuis le 1er janvier 2018, la compétence des milieux aquatiques ayant été transférée à la communauté de communes, c'est donc désormais à la CCBVL de gérer la question. Elle s'appuie pour cela sur les membres

actifs de l'ancien syndicat, en particulier Jean-Pierre Rabier qui en était le président, sur les compétences de Lucas Genté, technicien de rivière, et sur le savoir-faire de l'entreprise sodobrienne A4 Nature.



Banquettes en aval du lavoir destinées à accélérer le cours de l'eau.



Défecteurs de pierres en amont du lavoir du Pont-Bénit pour permettre le dépôt de sédiments.

En se développant, les jeunes pousses devraient colmater les brèches et empêcher l'eau de s'échapper dans le marécage de Rosay. Entre le Pont-Bénit et le lavoir, des déflecteurs en pierres ont été installés en quinconce qui devraient accélérer le débit et favoriser le dépôt de sédiments en arrière. Enfin, entre le lavoir et le moulin Rochechouard, des banquettes latérales végétalisées ont été confectionnées pour rétrécir le lit de la rivière, obtenir une sinuosité et accélérer ainsi la vitesse de l'eau. Ces banquettes, retenues par des pieux d'acacia, sont constituées d'un lit de pierres recouvert de terre végétale retenue par un filet en fibre de coco. Elles sont plantées de carex, de jonc, de menthe, d'iris sauvages... On parle de plantes *hélophytes*, c'est-à-dire semi-aquatiques qui retiennent les terres humides. L'aspect général du cours d'eau devrait aussi être amélioré. ■

Nature des travaux

En amont du Pont-Bénit, il s'agissait d'obturer les « renards », c'est-à-dire les trous dans le canal qui amène l'eau aux moulins du centre bourg, et d'aménager des tressages avec des boutures de saule.

Tressage de saule en amont du Pont-Bénit



SUÈVRES

Où vont nos poubelles vertes ?

Alors que le contenu des poubelles jaunes est recyclé (voir Suèvres-Magazine n° 12), celui des poubelles vertes est incinéré et valorisé énergétiquement.

L'usine de Vernou-en-Sologne

Cette unité gère 800 tonnes par mois de déchets collectés sur les communes de Beauce et de Sologne par les camions-bennes du SIEOM (Syndicat intercommunal d'élimination des ordures ménagères de Mer). À cela s'ajoute 250 tonnes apportées de la vallée du Cher par Véolia. Le centre est certifié ISO 14001 depuis 2012. Il veille à rester dans les normes nationales en ce qui concerne les rejets dans l'atmosphère. La qualité de l'air est contrôlée sur un mois en deux points opposés par rapport au vent. Quant aux rejets éventuels de métaux lourds, ils sont analysés tous les 6 mois par un organisme externe.



L'usine de Vernou-en-Sologne (photos de cette page Maryse Prêts).

trémie. La charge est ensuite poussée par un vérin dans le four rotatif. La température voisine les 1.000°. Une caméra thermique permet à l'opérateur, Damien Crézonnet, de surveiller le fonctionnement du four. Il explique : « L'usine fonctionne 5 jours sur 7, 24 h sur 24. Nous sommes six techniciens à travailler ici pour assurer le fonctionnement et la maintenance. Le four est allumé le lundi, il est mis en température par des brûleurs à fuel. À partir de 850° il fonctionne en auto-combustion. Les cendres sont récupérées et refroidies dans un bac à eau. Eurovia les récupère et les incorpore aux revêtements routiers après avoir séparé les métaux ».

Valorisation des fumées

Le problème le plus délicat est de dépolluer les fumées. En sortie de four elles sont portées à 850° afin de limiter le rejet de dioxines et de furanes. Le brûleur consomme entre 180 et 300 litres de fuel à l'heure. Le fumées sont ensuite traitées à la chaux pour coller les gaz acides, et enfin refroidies. La chaleur récupérée est valorisée par l'usine Knauf, située de l'autre côté de la rue, qui produit des emballages en polystyrène. Les Refiom (résidus d'épu-

ration des fumées d'incinération des ordures ménagères) sont par définition très toxiques. Ils sont récupérés dans des sacs étanches par 216 manches à air de 4 m de long pour un traitement spécifique.

Soyons vigilants

Le traitement des déchets coûte cher. Les incivilités et négligences augmentent encore les coûts. Soyons vigilants : on ne jette pas dans les poubelles vertes les bombes aérosols qui explosent, les bidons d'huile qui produisent une énergie énorme, les objets trop longs ou volumineux qui bloquent la trémie, le verre qui forme des boules en fondant et qu'il faut aller récupérer. ■



Devant le four, Lucas Genté, technicien au SIEOM, avec Suzanne Breton et Jean-Yves Lesimple, conseillers municipaux.

L'incinération

En arrivant, les camions déversent leur contenu dans une fosse de stockage. Celle-ci est en dépression afin d'éviter l'accumulation des gaz de fermentation. Une pince mécanique saisit 200 kg de déchets qu'elle vide dans une

Filters à poussières fines sur le toit.

Ensachage des Refiom.



SUÈVRES

L'abbé Leroux.

Le petit Maurice à 6 ans :
bonne humeur et espièglerie.

Des origines bour- geoises

Maurice est né le 26 juillet 1925 à Blois dans une famille catholique aisée. Il connaît une enfance heureuse avec sa grande sœur Mady et son jeune frère Jean. La maison familiale est un

superbe hôtel Renaissance construit par Anne de Bretagne situé sur les hauteurs de Blois au nord de l'église Saint-Nicolas. Son père, Charles Leroux, a fondé l'usine de chaussures Leroux, située juste à côté, place des Lices. « On travaillait dans la godasse. Ça marchait bien : export à Londres et ailleurs. On avait même une chouette boutique à Paris », raconte Maurice en termes imagés.

Avec son franc-parler et sa manière de vous appeler « camarade », l'abbé Maurice Leroux pourrait passer pour un militant syndicaliste. Il n'en est pas si loin, toute sa vie ayant été consacrée aux autres, à la formation professionnelle et à l'insertion sociale. Il a fêté ses 92 ans en juillet.

tous les jeudis dans son atelier et apprend quelques rudiments du métier. Maurice veut travailler le bois. Ses parents acceptent. On cherche alors une école spécialisée, mais il n'en existe pas en Loir-et-Cher. On trouve alors une école professionnelle à Saint-Laurent-sur-Sèvres en Vendée, chez les frères de Saint-Gabriel où le garçon est inscrit en mécanique car il n'y a plus de place en menuiserie. Il a 15 ans, devient interne, porte l'uniforme de l'école, et suit l'enseignement rigoureux des frères.

Une vocation sacerdotale tardive

Cette éducation religieuse et son investissement dans des groupes de réflexion comme l'Action catholique, lui valent sans doute sa vocation sacerdotale. Maurice a 18 ans en 1943, c'est la guerre. Il décide d'être prêtre et entre au séminaire des vocations tardives à Deuil-Montmagny dans le Val-d'Oise. Il y reste deux ans : « Moi qui n'aimais pas l'école, il a fallu que je me farcisse tout ce que j'avais négligé jusqu'alors », raconte-t-il amusé. C'est au séminaire qu'il lit « France, pays de mission », écrit par deux prêtres progressistes qui devient son livre de chevet. L'ouvrage fait l'effet d'une bombe dans l'église de France : il constate la déchristianisation des milieux ouvriers et préconise une pratique religieuse plus simple et plus proche des

Documents photographiques : Maurice Leroux,
Hélène Leclert et Gérard Baudin.



Maurice en séminariste, juste après la guerre.

gens. Le livre est à l'origine du mouvement des prêtres ouvriers.

À 20 ans, Maurice entre au séminaire de Blois où il se fait déjà remarquer par son esprit d'entreprise : il engage ses camarades à construire des douches pendant leurs moments libres, le séminaire n'en avait pas à l'époque. Il est ordonné le 29 juin 1951 dans l'église Saint-Nicolas : il a 26 ans. ■

Maurice, au centre, avec sa famille lors de son ordination en 1951 à Blois.



Les usines Leroux à Blois dans les années 1935.

Il voulait être menuisier

Scout comme c'est la tradition dans ce milieu, élève à l'école Notre-Dame-des-Aydes, il est peu motivé par les études. En revanche, il est fasciné par les machines de l'usine de papa : la mécanique, les engrenages, les outils... À 14 ans, il rencontre le menuisier-ébéniste Godineau dans le quartier Saint-Nicolas. Il passe

SUÈVRES

un sacré bonhomme

À signaler le travail de la Société d'art, d'histoire et d'archéologie de la Sologne qui a consacré un numéro spécial de sa revue aux Ateliers de Villefranche et Romorantin en 2015.

« C'est par le métier que l'on trouve sa dignité personnelle. Il n'est pas question de religion dans cette affaire », se plaît à dire Maurice Leroux.

Curé en Beauce

En 1951, Maurice est nommé à Saint-Amand-Longpré où il reste jusqu'en 1958. Avec le vieux curé Vinet, ils aident les jeunes agriculteurs sans formation, parfois sans emploi, et créent la première *Maison familiale d'apprentissage rural du Loir-et-Cher*. Installée dans le presbytère désaffecté de Huisseau-en-Beauce, il s'agit d'un centre d'apprentissage dont l'enseignement est basé sur l'alternance de périodes à l'école et de périodes chez les exploitants. C'est le succès immédiat. Sur ce modèle, sont créées les maisons familiales de Binas, Thésée, et de Saint-Firmin. Une *Fédération départementale des Maisons familiales d'apprentissage rural* est lancée en 1954 à l'initiative de l'abbé Leroux.

technique à Villefranche-sur-Cher dans une maison vacante appartenant à l'évêché. En 1957, dans des conditions souvent improvisées, *Les Ateliers d'apprentissage et de maîtrise* sont créés : il faut trouver des machines, des professeurs, des entreprises, recruter des élèves, les nourrir, les loger. Une pédagogie originale est mise en place basée sur la responsabilisation des jeunes et sur des travaux utiles réalisés pour une clientèle de petits entrepreneurs. L'aventure prend forme. Maurice est détaché de son ministère sacerdotal, il devient directeur et professeur des *Ateliers*.



Atelier de tournage en 1968 avec les jeunes apprentis à l'ETR de Romorantin.

Directeur de l'École technique de Romo

L'année suivante les locaux sont trop petits. *Les Ateliers* déménagent dans l'ancienne filature Normant à Romorantin. Ils connaissent alors un développement spectaculaire. Sous l'impulsion de Maurice, un foyer est créé pour nourrir et héberger toute cette jeunesse : c'est la *Majo, Maison d'accueil des jeunes ouvriers*. *Les Ateliers*, école privée de la Chambre de commerce, sont inaugurés en grande pompe en février 1959. Ils deviennent *École technique de Romorantin* en 1964 (*l'ETR*) qui accueille 150 jeunes chaque année et de nombreux adultes en formation continue. En 1979, Maurice Leroux est décoré de la Légion d'honneur, il a 54 ans. Deux ans plus tard, des problèmes financiers obligent la Chambre de commerce à transférer l'école à Blois. C'est la fin de *l'ETR*. Maurice est nommé curé de Vineuil en 1982, puis de Saint-Claude-de-Diray, enfin de Romorantin en 1991.



Maurice en 2010 à Suèvres (photo BF).

Aventurier de Kairos

À 75 ans, il doit prendre sa retraite. Une fête colossale est organisée en son honneur par les « *Potes à Momo* », une amicale des anciens des *Ateliers*. Maurice s'installe au presbytère de Suèvres. Il devient « *prêtre modérateur* » de la commune. Il est fait officier du Mérite en 2010 au cours d'une cérémonie grandiose qui regroupe tous ses fans. Toujours très investi en faveur des plus démunis, il lance le chantier d'insertion Kairos en 2013 avec *Les Marins du Port de Chambord*. Il a 88 ans. L'initiative est un véritable succès : deux bateaux ligériens d'abord, puis d'autres en construction couronnent le projet. Une nouvelle aventure commence ! ■

En août 2015, Maurice arrive à Cour-sur-Loire par le bac Kairos pour le pèlerinage Sainte-Radegonde (photo BF).



Maurice à 48 ans, en 1969, dans les ateliers de l'École technique de Romorantin.

Créateur des ateliers de Villefranche-sur-Cher

En 1956, à 31 ans, Maurice découvre l'expérience d'une école technique de la mécanique menée à Lyon par deux abbés en partenariat avec les usines Berliet. Il se rend sur place, revient convaincu que l'on peut faire la même chose en Loir-et-Cher où les entreprises manquent de main-d'œuvre qualifiée. Avec des élus et la Chambre de commerce, il lance l'idée et propose d'installer une école

SUÈVRES

Au programme

Avril

Dimanche 1er

Marché (loterie panier garni)

Dimanche 8 avril

Le Domino : régates sur optimists

Jeudi 11

Conseil municipal

We 20, 21, 22

Enduro de carpes, Domino

Dimanche 29

Journée de la déportation

Lundi 30

Début du tournoi interne de tennis



Pique-nique rue Pierre-Pouteau, dimanche 4 juin 2017 après le marché : fête annoncée dimanche 3 juin 2018.

Dimanche 17 juin

Challenge carnassiers au Domino

Samedi 16 et dimanche 17

Journée du patrimoine des moulins, « Les inondations », Rochechouard

Lundi 18 juin

Appel du Général de Gaulle

Samedi 23 et dimanche 24

Cochon de lait Amicale des pompiers, terrain de loisirs.

Exposition « Les inondations », Rochechouard

Vendredi 29

Fête des écoles

Juin

Samedi 2 et dimanche 3

Kirigami au moulin de Rochechouard

Dimanche 3

Marché pique-nique rue Pierre-Pouteau

Portes ouvertes CVVL Le Domino

Du lundi 4 au jeudi 6

Les P'tites randos

Samedi 9 et dim. 10

Kirigami à

Rochechouard

Jeudi 14 juin

Conseil municipal

Dimanche 17 juin

Challenge carnassiers au Domino



Fête des écoles en juin 2017 : séance de maquillage avec Nuria Grau.

Fête annoncée pour vendredi 29 juin 2018.

Les P'tites randos reviennent des Grands-Moulins le long de la Tronne (juin 2017). Retour des P'tites rando annoncé pour le 4 et 6 juin 2018.



Fin juin Parution
Suèvres-Magazine n° 14



Cochon grillé de l'Amicale des sapeurs-pompiers en 2016. La fête est prévue samedi 23 juin 2018.

Mai

Mardi 1er, du samedi 5 au jeudi 10

« Les petites bêtes de Véronique », moulin de Rochechouard

Du samedi 5 au dimanche 13 mai

« Le temps jadis », peintures église Saint-Lubin

Dimanche 6

Marché (bourse aux plantes)

Mardi 8

Commémoration victoire de 1945

Jeudi 17

Conseil municipal

Samedi 12

Fin du tournoi de tennis

Samedi 12 et dimanche 13

Les asperges vertes de Magali, moulin de Rochechouard

Dimanche 13

Compétition interne de gymnastique

S. 19, D. 20, L. 21, S. 26, D. 27

« Les vitraux de Valérie », moulin de Rochechouard

Dimanche 20

Brocante du vélo-club, terrain de loisirs

Dimanche 27 mai

Le Domino, régates planches et mimi-wish

Du L. 28 mai au V. 1er juin

Étoile cyclo